DAF\_2025\_001519

Marché public de service

Acte d’Engagement

Passé selon la procédure d’appel d’offres ouvert en application de l’article R.2124-2-1° du code de la commande publique.

Accord-cadre à bons de commande selon les articles R2162-1 à -6 et R.2162-13 et -14 du code précité.

|  |  |
| --- | --- |
| Service d’infrastructure de la défense Sud-Est  BP 97423  69347 LYON Cedex 07  SIRET 13000190200274 | |
| Personne publique habilitée par arrêté l’arrêté du 22 juin 2005 modifié portant désignation des personnes n’appartenant pas à l’administration centrale signataires des marchés publics et accords-cadres du ministère de la défense | Monsieur le directeur du Service d’Infrastructure de la Défense Sud-Est |
| Représentant du pouvoir adjudicateur | Monsieur le directeur du Service d’Infrastructure de la Défense Sud-Est |
| Service en charge de l’exécution des prestations | USID d'Istres - Salon de Provence |
| Représentant du service en charge de l’exécution des prestations | Chef de la section exploitation de la maintenance (CSEM)  IMI HOUARD Baptiste  Téléphone fixe : 04.13.93.93.99  Téléphone portable : 06.44.24.56.16  Mail : baptiste.houard@intradef.gouv.fr |
| Ordonnateur | Monsieur le directeur du Service d’Infrastructure de la Défense Sud-Est |
| Comptable public assignataire des paiements | Direction Départementale  des Finances Publiques des Landes  BP 20 175  40 003 MONT DE MARSAN CEDEX |
| Correspondant PME-PMI | Madame la chef du bureau exécution de la dépense  04.37.27.23.20 |

Objet de l’accord-cadre :

Accord-cadre de dépannage multi-corps d’état

pour le traitement des petites interventions de type « SOS dépannage » avec mise en place d’une astreinte hors heures et jours ouvrés pour la base de défense d’Istres, Miramas

Lot 1 : Base aérienne 125 d’Istres, DGA EV, les sites rattachés et les dépôts de munitions de Miramas et de Fontvieille

Département(s) concerné(s) : Bouche du Rhône (13)

*Contrat sensible*

# Déclaration du titulaire

**Je, soussigné**,

Dénomination sociale :

Ayant son siège social à :

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET [[1]](#footnote-1):

Représentée par :

Nom :

Qualité [[2]](#footnote-2) :

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent accord-cadre seront exécutées[[3]](#footnote-3) :

Par le siège.

Par l’établissement suivant :

Nom :

Adresse :

Ayant pour numéro d’identification SIRET :

Mail :

PME :  Oui  Non

OU

**Le groupement d’entrepreneurs**  solidaire *ou*  conjoints[[4]](#footnote-4), ci-après dénommé « le titulaire » :

**1ère entreprise cotraitante, mandataire du groupement :**

Dénomination sociale :

Ayant son siège social à :

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[5]](#footnote-5):

Représentée par :

Nom :

Qualité[[6]](#footnote-6):

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent accord-cadre seront exécutées[[7]](#footnote-7) :

Par le siège.

Par l’établissement suivant :

Nom :

Adresse :

Ayant pour numéro d’identification SIRET :

Mail :

PME :  Oui  Non

En cas de groupement conjoint, le mandataire déclare être solidaire de tous les membres du groupement.

**2ème entreprise cotraitante**[[8]](#footnote-8) :

Dénomination sociale :

Ayant son siège social à :

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[9]](#footnote-9):

Représentée par :

Nom :

Qualité[[10]](#footnote-10) :

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent accord-cadre seront exécutées[[11]](#footnote-11) :

Par le siège.

Par l’établissement suivant :

Nom :

Adresse :

Ayant pour numéro d’identification SIRET :

Mail :

PME :  Oui  Non

**Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :**

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation des membres  du groupement conjoint | Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint | |
| **Nature de la prestation** | **Montant** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les pièces prévues aux articles R.2143-11 et -12 du code de la commande publique.

**Le titulaire :**

- **déclare :** bénéficier d'une assurance garantissant sa responsabilité à l’égard du maître d’ouvrage, du représentant du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d’accidents ou de dommages, causés par l’exécution des prestations.

- **s’engage :** sans réserve conformément aux documents cités précédemment à exécuter les prestations dans les conditions du présent contrat. Toutefois l’offre présentée ne me lie que si elle m’est notifiée dans un délai de 6 mois à compter de la date limite de remise des offres ;

-  **envisage** *ou*  **n’envisage pas** de sous-traiter une partie des prestations[[12]](#footnote-12) .

**Avance :**

Conformément aux articles R.2191-3 à -10 et R.2191-16 du code de la commande publique, une avance sera versée au titulaire (sauf refus de ce dernier) dans les conditions décrites dans ces dispositions.

Les modalités de fixation de l’avance sont prévues à l’article 7.2 du CCAP du présent accord-cadre (20%).

Le paiement de l’avance intervient dans un délai de 30 jours à compter de la notification du bon de commande ouvrant droit à l’avance.

L’avance est remboursée dans les conditions prévues à l’article R.2191-19 du code de la commande publique.

Le titulaire accepte  ou refuse  de percevoir cette avance (cocher la case correspondante)

Dans le cas où le titulaire ne s’est pas prononcé ci-dessus, l’avance sera considérée comme refusée.

# Offre de prix

## Etablissement des prix

Les prix sont établis sur la base des prix unitaires du bordereau (BPU) transmis par le titulaire en annexe de l’acte d’engagement.

Le titulaire s’engage à honorer les commandes au titre du présent accord-cadre jusqu’à concurrence d’un montant annuel maximal de H.T.

soit T.T.C.

Où :

* Le montant maximum annuel est initialement défini ainsi :

M max annuel = Fdem + LOTDI + LOTDR4 + FEXP + FHNO + ISO + (6 x LOT SUPDI) + (6 x LOT SUPDR4) + (6 x SUPISO)

avec

* Fdem correspondant au montant de la phase de démarrage ;
* LOTDI correspondant au montant du lot annuel de demandes d’intervention ;
* LOTDR4 correspondant au montant du lot annuel de demandes de réparation ;
* FEXP correspondant au montant la mise en place d’un service de dépannage express ;
* FHNO correspondant au montant de la mise en place d’un service de dépannage hors heures et jours ouvrés ;
* ISO correspondant au montant de la rémunération des déplacements sur les sites dits « isolés » ;
* LOT SUPDI correspondant au montant des prestations supplémentaires d’intervention ;
* LOT SUPDR4 correspondant au montant des prestations supplémentaires de réparation ;
* SUPISO correspondant au montant de la rémunération pour de déplacements supplémentaires.

## Variation des prix

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 4.2 du CCAP.

# Sous-traitance

La nature et le montant des prestations sous traitées seront précisés par actes spéciaux, conformément aux dispositions des articles R.2193-1 et suivants du code de la commande publique.

# Responsable physique du titulaire pour l’accord-cadre

Le responsable de l’accord-cadre (cf. 9.3.1 du CCAP), seule personne agréée pour assurer, en particulier, le suivi de la bonne exécution des prestations et participer aux réunions est :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| M – Mme[[13]](#footnote-13) (Nom Prénom) | |  | | |
| N° téléphone : |  | | N° mobile : |  |
| Adresse électronique : | |  | | |

Le changement de responsable physique en cours d'exécution du contrat est soumis à l'agrément préalable de l’acheteur.

En cas d’absence du responsable de l’accord-cadre, sa suppléance est assurée par :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| M – Mme[[14]](#footnote-14) (Nom Prénom) | |  | | |
| N° téléphone : |  | | N° mobile : |  |
| Adresse électronique : | |  | | |

# Durée de l’accord-cadre et délais

La durée et les délais de l’accord-cadre sont spécifiés à l’article 1.5 du CCAP.

# Paiements

Les modalités du règlement des comptes de l’accord-cadre sont spécifiées à l’article 4.1.3 du CCAP.

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du/des compte(s) ouvert(s) conformément au(x) RIB au format SEPA joint(s) à l’offre.

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les actes spéciaux.

# Délai de validité des offres

L'offre ainsi présentée ne lie le soumissionnaire que si l’accord-cadre-lui est attribué dans un **délai de six (6) mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par l’avis d’appel public à la concurrence.

La notification de l’accord-cadre pouvant intervenir à une date ultérieure, au-delà du délai de 6 mois précisé ci-dessus.

|  |
| --- |
| Fait en un seul original *(signature et cachet du soumissionnaire dûment habilité)*  *Porter la mention manuscrite Lu et approuvé*  A le |
| Visa du contrôleur budgétaire et comptable du ministère des armées |

Signature de l’autorité habilitée à engager l’acheteur

|  |
| --- |
| **Acceptation de l’offre** |
| Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement  A ………………………………….. , le ………………………………………………. |

1. - Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-1)
2. - La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-2)
3. - Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent accord-cadre le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations. [↑](#footnote-ref-3)
4. - Le candidat indique la forme du groupement en cochant la case correspondante. [↑](#footnote-ref-4)
5. - Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-5)
6. - La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-6)
7. - Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent accord-cadre le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations. [↑](#footnote-ref-7)
8. - En cas de groupement composé de plus de deux cotraitants, l’identification exacte des autres cotraitants doit être annexée au présent accord. [↑](#footnote-ref-8)
9. - Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-9)
10. - La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-10)
11. - Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent accord-cadre le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations. [↑](#footnote-ref-11)
12. Cocher la case correspondante [↑](#footnote-ref-12)
13. Rayer la mention inutile [↑](#footnote-ref-13)
14. Rayer la mention inutile [↑](#footnote-ref-14)